DIRECTION COMMUNE

CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise

CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de la qualité et des usagers

N° 2026.198

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant monsieur **Arnaud CORVAISIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,

Vu l'arrêté du Directeur général du Centre national de gestion, en date du 28 octobre 2026, nommant monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1er novembre 2026,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 4 août 2022, nommant **madame Aurore BOUQUEREL**, directrice adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de Caen et au Centre Hospitalier de Falaise,

DECIDE

Article 1
Délégation de signature est donnée à **madame Aurore BOUQUEREL**, directrice de la qualité et des usagers, pour signer pour le compte et au nom du directeur général dans la limite des attributions relevant de la direction de la qualité et des usagers du Centre Hospitalier de Falaise, tous actes, attestations, correspondances, notes de service ou d'information, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Aurore BOUQUEREL, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions sur le périmètre de la qualité et des usagers à **madame Stéphanie GOMET**, cadre supérieure de santé du centre hospitalier de Falaise, et à **madame Mélanie RIVIERE**, IDE cadre de santé et responsable qualité du centre hospitalier de Falaise.

Article 2
Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Caen, le 1er novembre 2026

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre

Arnaud CORVAISIER